

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DJS 147 Subventions (20.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations pour leurs actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle, au titre de la jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations et l'attribution des subventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble 2 générations – Ile de France 16, rue Raymond Poincaré, Viroflay (78).

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Ensemble 2 générations – Ile de France (SIMPA 19662 / dossier 2018_03115).

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le PariSolidaire - IDF 102 C, rue Amelot (11^e).

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le PariSolidaire - IDF (18875/2018_06980) pour son action « Développer l'accès au logement des jeunes dans le cadre de l'habitat intergénérationnel ».

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO